



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 9 MARS 2018

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Environnement
Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\Achiét le Petit\souterrain\DEBAENE Jean
Pierre\Création\Demande ZB 104\courrier opposition tacite.doc
Affaire suivie par : Sandrine DELAYEN
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 0321503018

LRAR

Monsieur,

Vous avez déposé le 7 novembre 2017 un dossier de déclaration auprès du Service de l'Environnement, en charge de la Police de l'Eau, enregistré sous le numéro 62-2017-00232 et relatif à la réalisation d'un forage à des fins d'irrigation sur la parcelle cadastrée ZB 104 située sur la commune d'ACHIET LE PETIT, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

En date du 16 novembre 2017, il vous a été demandé de bien vouloir **compléter** votre demande **avant le 16 février 2018**.

Les éléments demandés ne nous étant pas parvenus dans le délai imparti, je vous informe que conformément à l'article R.214-35 du Code de l'Environnement, **votre projet fait l'objet d'une opposition tacite**.

Enfin, je vous rappelle que les travaux ne doivent pas être commencés avant régularisation de votre projet au titre du code de l'environnement, sous peine de sanctions pénales.

Au cas où vous souhaiteriez déposer un recours contre cette décision, conformément à l'article R. 214-36 du Code de l'Environnement il vous appartient de déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet préalablement à tout recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
L'Adjointe au Chef du Service de l'Environnement

Hélène VILLAR

Copie transmise :

- Mairie de ACHIET LE PETIT
- CLE du SAGE Somme Aval
- Préfecture du Pas de Calais (Insertion site préfecture)
- Chambre d'Agriculture (JB)

Monsieur Jean Pierre DEBAENE
5, Rue de Miraumont
62121 ACHIET LE PÉTIT